



# **Projet de Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées**

Commentaires de  
Stratégies Saint-Laurent

Déposés à  
Environnement Canada  
Direction des secteurs publics et des ressources

19 mai 2010

## Commentaires

Stratégies Saint-Laurent salue la volonté du gouvernement fédéral de vouloir mettre en œuvre un règlement assez conséquent en matière d'assainissement des eaux usées. Ce projet de règlement vise la diminution des matières en suspension, des matières organiques ainsi que des substances chimiques telles que l'azote et le chlore afin de rendre leur présence dans les effluents à des niveaux tolérables pour les espèces aquatiques selon les tests effectués sur des espèces sensibles telles que la truite arc-en-ciel. Selon Environnement Canada, « les effluents rejetés à partir des systèmes d'assainissement des eaux usées représentent, en volume, une des plus grandes sources de pollution dans les eaux canadiennes » (Environnement Canada, 2010<sup>1</sup>). Stratégies Saint-Laurent considère donc que la mise en application d'un tel règlement aura des répercussions importantes sur la qualité des eaux et donc, sur la santé des populations riveraines du Saint-Laurent, sur les habitats sensibles et les espèces qui y sont associées mais également sur les usages du fleuve et de l'estuaire. Du point de vue écosystémique il y a donc lieu de se réjouir.

Stratégies Saint-Laurent constate que le Québec connaît des écarts ou des retards importants en termes d'épuration des eaux usées en regard des moyennes nationales en ce qui a trait à l'utilisation de système d'assainissement secondaire ou équivalent. En effet, selon les données fournies par le Groupe de travail sur l'économie et le financement (GTEF) du Conseil canadien des ministres de l'environnement<sup>2</sup>, « moins de 50 % de la population de trois des provinces atlantiques et du Québec desservie par des réseaux d'égouts sanitaires est desservie par au moins un traitement secondaire. » Toujours selon cet inventaire, au milieu des années 2000, « 187 installations avaient besoin d'être rénovées sur la base du système national de classement. Les installations d'assainissement ciblées sont susceptibles de représenter un risque moyen à élevé pour l'environnement récepteur »<sup>3</sup>. Stratégies Saint-Laurent croit donc que l'application d'un règlement visant à améliorer les performances environnementales des systèmes d'assainissement des effluents et donc à améliorer la qualité de l'eau rejetée dans le fleuve ne peut que recevoir notre approbation.

Les avantages de la mise à niveau pour un traitement secondaire sont nombreux du point de vue environnemental, pour la santé humaine mais également du point de vue social. Le document de présentation du règlement fait état que « des avantages qualitatifs environnementaux (sous la forme de dommages réduits) découleraient de la réduction des charges de polluants, notamment de matières exerçant une demande biochimique en oxygène, de matières en suspension, de phosphore total et d'ammoniac total. Des écosystèmes aquatiques sains représentent un autre avantage important non quantifiable de ce projet de règlement ».<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées, Gazette du Canada, Vol. 144, no 12 - 20 mars 2010

<sup>2</sup> GTEF, Inventaire de 2006 tiré d'Environnement Canada, 2010

<sup>3</sup> Idem (2010)

<sup>4</sup> Idem (2010)

Stratégies Saint-Laurent, soucieuse de l'état de santé du fleuve Saint-Laurent<sup>5</sup>, des populations riveraines qui y sont établies et de la pérennité des usages que ces populations y pratiquent, prend donc en considération que des effluents mieux traités permettront de réduire considérablement les risques de contamination des sources d'eau potable ainsi que des espèces vivantes telles que les poissons et les mollusques. Cela permettra également de réduire les risques d'exposition aux polluants pour les gens de plus en plus nombreux qui pratiquent des activités récréatives dans les eaux de surface. Stratégies Saint-Laurent a pour vision de « remettre le Saint-Laurent au monde ». Pour ce faire, il est nécessaire de développer des accès publics au fleuve et de s'assurer que la qualité de l'eau soit adéquate pour permettre le retour d'activités autrefois prisées telles que la baignade dans le Saint-Laurent. Le projet du Comité de zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier visant à développer une plage dans l'est de Montréal en est un bel exemple. Ce projet ne pourra toutefois se réaliser si la qualité de l'eau n'est pas au rendez-vous. Voir : [www.planstlaurent.qc.ca/sl\\_bm/collectivites/zip/chronique/2007/20070216\\_zip\\_JC\\_f.html](http://www.planstlaurent.qc.ca/sl_bm/collectivites/zip/chronique/2007/20070216_zip_JC_f.html) . Il en va de même des sites potentiels de baignade dans la région de Québec, sites identifiés par le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches et pour lesquels des études de modélisation de la qualité de l'eau ont démontré que les problèmes de débordement d'égouts en période de pluie sont encore un obstacle important pour le retour à la baignade dans le Saint-Laurent. Voir : [www.zipquebec.com/actions/58.html](http://www.zipquebec.com/actions/58.html).

## Mise en œuvre

La mise en œuvre d'un tel règlement demeure cependant extrêmement ambitieuse au regard de la tâche à accomplir. Les défis qui attendent les intervenants qui auront à œuvrer à cette mise en application sont de divers ordres et peuvent susciter un certain niveau d'inquiétude. Ces inquiétudes doivent, à tout le moins, générer des réponses, de la part du gouvernement fédéral, en amont de l'application du règlement.

Au Québec, particulièrement, où le retard technologique s'avère important, il faudra s'assurer d'identifier des conditions favorables, notamment le soutien financier, le support et le suivi technique et l'accès aux avancées technologiques pour réaliser les projets de mise à niveau. En ce sens, le gouvernement fédéral devra se pencher sur la faisabilité du projet de mise à niveau et proposer aux municipalités des programmes de soutien financier et technique conséquents.

Il y aura sans doute lieu de prioriser, parfois aussi, de considérer l'exception. La mise en application d'un règlement répond généralement à des règles considérant les généralités et non les exceptions. À titre d'exemple, pour illustrer cela, on a déjà fait valoir que le règlement ne prendrait pas effet dans les municipalités isolées situées au-delà du 54ième parallèle. Mais qu'en est-il des municipalités situées plus au sud mais

---

<sup>5</sup> Le terme fleuve est ici considéré dans un sens large et inclut l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

qui vivent une situation d'isolement ou des contraintes majeures mettant en péril la capacité de répondre aux normes (petites municipalités isolées de la Basse Côte-Nord, petites municipalités insulaires, etc.) ? Stratégies Saint-Laurent s'inquiète donc de la capacité de prendre en considération des cas d'exception dans un règlement appliqué à l'échelle du Canada.

Le cas de Montréal semble aussi particulier en ce sens que la ville fait face à divers problèmes, qui conjugués, complexifient la tâche à accomplir. Parmi ces problématiques notons les réseaux d'égouts unitaires des anciens quartiers qui reçoivent dans le même système les eaux usées et les eaux pluviales. Lors de pluies abondantes, les stations d'épuration n'ont pas la capacité de traiter de tel volume d'eau. Des débordements d'eaux usées sont alors rejetés directement dans le Saint-Laurent sans traitement préalable. On peut également penser à la présence, dans certains quartiers de raccordements croisés, etc. Le projet de désinfection à l'ozone actuellement planifié par la ville de Montréal, qui apportera une réponse à la contamination, notamment en aval de l'île, ne devrait pas non plus être retardé ou reconsidéré par la mise en application du présent règlement. Stratégies Saint-Laurent considère donc que le cas de l'île de Montréal devrait faire l'objet d'une attention particulière. Cependant, Stratégies Saint-Laurent se réjouit également que le problème des surverses directes sans traitement préalable soit abordé dans le projet de règlement.

En conclusion, Stratégies Saint-Laurent soutient l'initiative du gouvernement fédéral de vouloir présenter un règlement visant à bonifier de façon conséquente le traitement des eaux usées. Nous croyons que la qualité des eaux s'en ressentira de façon marquée. Stratégies Saint-Laurent souhaite cependant que le gouvernement fédéral apporte des réponses quant aux inquiétudes et appréhensions résultant du projet de règlement. Ces réponses ne pourront, selon nous, que favoriser la mise en application d'une gestion plus intégrée, saine et durable des eaux douces du Canada.



**Stratégies Saint-Laurent**

870, av. de Salaberry, bureau 204

Québec (Québec)

G1R 2T9

Tél. : 418 648-8079

Fax. : 418 648-0991

Courriel : [info@strategiessl.qc.ca](mailto:info@strategiessl.qc.ca)

Site Internet : [www.strategiessl.qc.ca](http://www.strategiessl.qc.ca)

© Stratégies Saint-Laurent, 2010

*Stratégies Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui regroupe les comités de zone d'intervention prioritaire (comités ZIP) du Québec et des groupes environnementaux qui ont à cœur le Saint-Laurent. Sa mission première est de favoriser, par des modèles novateurs, la participation des collectivités riveraines dans la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent. Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP sont reconnus officiellement comme partenaires privilégiés du Canada et du Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent ([www.planstlaurent.qc.ca](http://www.planstlaurent.qc.ca)).*